

Le SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, vers toujours plus de sobriété foncière !

Le Schéma de Cohérence Territoriale, élaboré sous l'égide du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, présidé par Stéphane Leyenberger, est un document de planification qui porte la vision d'avenir du territoire à l'échelle des trois communautés de communes qui composent son périmètre (communauté de communes de Hanau La Petite Pierre, communauté de communes de l'Alsace Bossue, communauté de communes du Pays de Saverne).

Le SCOT fixe ainsi le cadre, à 20 ans, de toutes les politiques publiques à l'échelle du Pays de Saverne Plaine et Plateau (habitat, déplacements, environnement, économie, équipements...) et propose un aménagement du territoire au cœur des transitions écologique, climatique, énergétique et numérique.

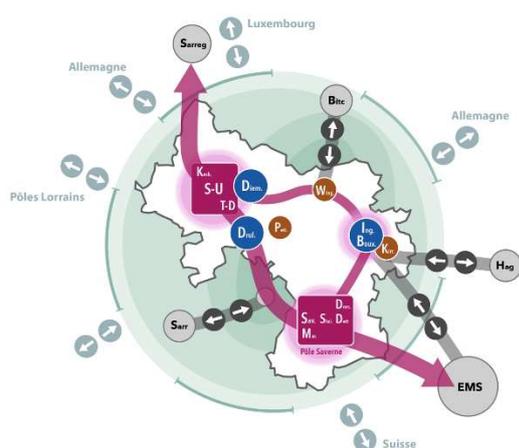
Engagé depuis début 2019, l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Pays de Saverne Plaine et Plateau en est à sa troisième étape : le document d'orientations et d'objectifs (DOO). Le DOO constitue la feuille de route pour la mise en œuvre du projet politique (Projet d'aménagement stratégique) lequel se compose de 3 priorités : porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux "Vosges du nord en alsace ; soutenir des modes de vie eco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire ; Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région. Le DOO s'imposera, au niveau local et dans un rapport de compatibilité, aux documents d'urbanisme et de programmation.

En tout ce sont 13 objectifs qui sont affichés dans le document d'orientation et d'objectifs du SCOT, du développement économique, aux capacités d'accueil résidentielles, d'équipements et de déplacements, jusqu'aux transitions écologiques et climatiques.

De plus, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021, le principe de réduction de la consommation foncière qui doit tendre vers la zéro artificialisation nette à 2050, est renforcé. Le territoire devra réduire dans un premier temps de 50% la consommation d'espaces d'ici 2031 puis de nouveau de 50% d'ici 2041.

C'est donc un nouveau modèle de développement d'aménagement et de développement des territoires qui s'impose à tous et qui demande de se réinventer sur tous les plans !

Dans ce contexte, les élus ont donné la priorité au foncier économique afin de soutenir l'économie industrielle du territoire et ses grands comptes et ont défini une armature économique du territoire localisant les extensions de zone d'activités économiques (Cf. carte de l'armature économique).



■ Sites de captation pour des activités exogènes ou en lien avec les flux (logistique, production / transformation exportatrice) :

- pôle de Saverne (Marmoutier, Dettwiller, Dossenheim/Zinsel et Steinbourg)
- pôle de Sarre-Union (Keskastel et Thal Drulingen)

● Sites de productions en lien avec les pôles urbains :

- Diemeringen, Drulingen ;
- Bouxwiller-Ingwiller

● Site industriels et économiques isolés à fort potentiel :

- Petersbach ;
- Kirrwiller, et ;
- Wingen-sur-moder

Un autre levier de la sobriété foncière est le renforcement des centralités par le principe de non création de nouvelles zones commerciales périphériques et le développement résidentiel privilégié à partir d'un maillage de pôle sur le territoire concentrant activités, commerces, services, et transports collectifs (cf. carte de l'armature urbaine).

Un registre de concertation est également disponible dans les locaux du Pays de Saverne Plaine et Plateau, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne. Une adresse mail est également à la disposition des habitants : concertationscot@paysdesaverne.fr.

Pour en savoir + : www.paysdesaverne.fr